

Domaine PRODUCTION-DIFFUSION

Métier DIRECTEUR DE PRODUCTION / DIRECTRICE DE PRODUCTION

1 - Appellations voisines et métiers connexes

Aucune

2 - Missions et activités

Missions

Le/la directeur/trice de production élabore et met en place des stratégies, pour produire et diffuser des spectacles.

Activités

- mène avec le créateur du spectacle une réflexion sur le dimensionnement du spectacle à créer en fonction des moyens financiers humains, matériels mobilisables et des possibilités de diffusion.
- définit les conditions des productions, il supervise leur évaluation financière ainsi que le montage financier des projets ; il prospecte leurs financements.
- négocie la relation contractuelle avec les artistes et techniciens impliqués dans la création du spectacle.
- définit la stratégie de diffusion des spectacles produits.
- encadre le travail de l'équipe de production.

3 - Responsabilités

Il/elle garantit l'aboutissement d'un projet de spectacle, dans le respect des contraintes et du budget décidés, en relation avec le/la directeur/trice technique, le/la créateur/trice du spectacle et/ou le/la directeur/trice artistique.

4 - Compétences et capacités

Compétences spécifiques au spectacle vivant

Posséder une culture artistique avérée dans une ou plusieurs disciplines

Mener une veille sur l'évolution des courants artistiques dans la (les) discipline(s) de son entreprise

Identifier les acteurs culturels, économiques et institutionnels locaux ou nationaux, des réseaux locaux, nationaux, voire internationaux du spectacle vivant – en particulier les réseaux de la (des) discipline(s) de son entreprise – et les politiques publiques de la culture

Identifier les enjeux économiques et sociaux du spectacle vivant

Etablir, suivre, analyser un budget de production

Élaborer les dossiers de demande de financements, de subventions ou d'aides auprès des partenaires publics ou privés, institutionnels et/ou des sociétés civiles et assurer leur suivi

Identifier les ressources humaines et les moyens techniques et matériels nécessaires à la réalisation du projet de production

Évaluer les moyens et les contraintes techniques du projet de production

Créer et entretenir un réseau d'artistes, de techniciens, de prestataires et les mobiliser selon les besoins

Anticiper et organiser la logistique de la production d'un spectacle, de la tournée d'un spectacle

Appliquer et faire appliquer les réglementations liées au spectacle vivant : droit social, droit fiscal, règlements de sécurité, droit commercial, propriété intellectuelle...

Pour les projets internationaux, identifier les lieux ressources et rechercher les informations relatives aux réglementations des pays concernés liées au spectacle vivant

Analyser les enjeux artistiques, techniques et financiers d'une production

Etablir une stratégie de diffusion

Capacités transversales à plusieurs secteurs professionnels

Conduire la mise en œuvre de projets

Élaborer des outils de suivi d'une activité et d'évaluation

Créer et entretenir des relations avec des acteurs culturels, économiques et institutionnels pertinents

Créer et entretenir des réseaux et des partenariats

Mener une veille permanente sur son secteur

Négocier des contrats commerciaux, avec le secteur public, de propriété intellectuelle

Négocier des contrats de travail

Anticiper et organiser l'activité de son service et son évaluation

Diriger et coordonner une équipe ; le cas échéant coordonner des services.

Créer et entretenir des relations avec l'ensemble des services de l'entreprise

Appliquer les règles comptables liées à la nature juridique de son entreprise et à la nature des projets menés

Argumenter et promouvoir un projet par écrit et oralement

Communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues

Assurer ses déplacements nécessaires à la fonction

Maîtriser des logiciels de bureautique – a minima un tableur, un traitement de texte, voire une base de données –, un logiciel de gestion de projet et des outils de communication numérique – web, réseaux sociaux

5 - Place dans l'organigramme de l'entreprise

Il/elle travaille sous l'autorité du/de la directeur/trice, du/de la directeur/trice adjoint/e ou de l'administrateur/trice. En l'absence de directeur/trice ou d'administrateur/trice, il/elle est placé/e sous l'autorité du/de la président/e du conseil d'administration ou du mandataire social.

Il/elle encadre le cas échéant une équipe de production.

Il/elle est en relation avec l'ensemble des services.

6 - Positionnement catégoriel

- Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) :
Filière Administration-production, le/la directeur/trice de production est cadre du groupe 3
- Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) :
Filière Gestion de l'entreprise, le/la directeur/trice de production est cadre du groupe 2
- Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) :
non référencé

7 - Parcours possibles pour exercer le métier

Pour exercer le métier de directeur/trice de production, une expérience professionnelle confirmée – notamment dans le spectacle vivant ou enregistré – est indispensable, acquise dans des emplois d'administrateur de production, de chargé de production, d'administrateur.

La formation professionnelle initiale et continue contribue également à préparer à l'exercice du métier de directeur de production, en particulier des formations généralistes ou en management culturel de niveau I et II.

Le/la directeur/trice de production complètera utilement ses compétences au travers d'actions de formation professionnelle ciblées, spécifiques au spectacle vivant ou transversales.

8 - Éléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

Le poste de directeur de production peut exister dans des entreprises qui produisent des spectacles, dotées ou non de lieu de diffusion.

Le/la directeur/trice de production peut aussi réaliser la programmation d'activités – concerts, résidences... – et leur suivi financier.

Il/elle peut adapter une production existante.

9 - Le métier demain

La fonction de production est nécessaire au spectacle vivant.

Selon l'activité, l'organisation, la taille de l'entreprise, les chargés/ées de production et de diffusion peuvent être directement supervisés par l'administrateur/trice de production, l'administrateur/trice, le/la directeur/trice adjoint/e ou le/la directeur/trice à défaut d'un poste de directeur de production.

Les entreprises s'équipent peu à peu d'outils de gestion de la production et de la diffusion de spectacles visant à simplifier une partie du métier de directeur de production, mais qu'il faut maîtriser.